

**VILLE DE SCHEFFERVILLE
ORDONNANCE 2018-08-49**

OBJET : PROJET « PIQM » NO. 512003 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE RELIÉ À LA MISE AUX NORMES ET À L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SCHEFFERVILLE : OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME BRUSER (4455878 CANADA INC.)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

ATTENDU QUE la ville procédait à compter du 14 juin 2018, à un appel d'offres public de services professionnels portant le numéro 1803-EP-ING ayant pour objet la conception et la surveillance des travaux pour la mise aux normes et à l'augmentation de la capacité du traitement de l'eau potable à Schefferville;

ATTENDU QUE lors de l'échéance du dépôt des offres de services professionnels le 18 juillet 2018, cinq soumissionnaires avaient déposé une proposition;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 17 août 2018, afin de procéder à l'analyse des propositions conformément aux différentes grilles d'analyses prévues aux documents d'appel d'offres de la ville;

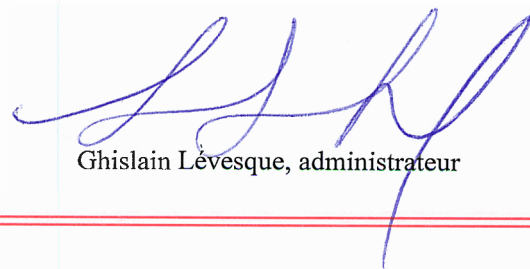
ATTENDU QUE le 23 août 2018, l'ingénieur Denis Blouin, gérant de projet, formulait la recommandation de retenir les services de la firme Bruser pour la conception et la surveillance des travaux du projet et ce, pour un montant total de 583 694,76\$, toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles selon le règlement d'emprunt adopté au préalable pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), octroi un contrat de services professionnels à la Firme Bruser(4455878 Canada Inc.) pour la conception et la surveillance des travaux du projet de mise aux normes et à l'augmentation de la capacité du traitement de l'eau potable, et ce, pour un montant forfaitaire de 583 694,76\$, toutes taxes incluses, le tout selon l'offre de services de la firme datée du 18 juillet 2018, Monsieur François Désy étant mandaté pour la signature d'une entente contractuelle entre les parties.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 27 août 2018.



Ghislain Lévesque, administrateur